

## INTRODUCTION

Le projet de service de l'internat des filles s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement réactualisé en 2024. Il développe et approfondit les modalités de fonctionnement du groupe des filles pour adapter et évaluer son adéquation avec les besoins et les attentes des enfants pris en charge, en fonction de leurs âges et de leurs parcours. En d'autres termes, il s'agit de décliner selon une dimension opérationnelle les dispositions et orientations du projet d'établissement.

Le projet de service s'inscrit, comme le projet d'établissement, dans le cadre de la loi 2002-2 à travers son article L311-8 et s'appuie également sur la loi du 5 mars 2007 qui réaffirme l'intérêt supérieur de l'enfant. Plus récemment, la loi du 14 Mars 2016 relative à la protection de l'enfant (11 décrets) est venue compléter cette volonté.

Cet écrit met en lumière le travail effectué par l'équipe, explicite ses valeurs, son éthique et réaffirme les objectifs communs qui la guide dans le quotidien auprès des enfants.

Dans un premier temps, nous présenterons le cadre de l'action du groupe des filles en rappelant le cadre juridique, ses missions, ses valeurs en accord avec les caractéristiques des enfants accueillis.

Dans un second temps, nous exposerons la composition de l'équipe et son fonctionnement.

Dans un troisième temps, nous illustrerons l'importance d'une articulation efficiente entre les différents services de la MECS de Luzancy et les familles des jeunes accueillis.

Enfin, nous détaillerons les différents projets éducatifs mis en place. Pour finir nous détaillerons les différents projets éducatifs mis en place.

## LE CONTEXTE D'INTERVENTION

### Les missions de l'établissement

La Maison d'Enfants à Caractère Social :

Apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille ; et aux majeurs de moins de 21 ans confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

Organise dans les lieux où se manifestent les risques d'inadaptation Sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles.

Mène en urgence des actions de protection en faveur de ces mineurs.

Répond à l'ensemble des besoins des mineurs confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance et veille à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal.

Mène des actions de prévention des mauvais traitements, organise le recueil des informations relatives aux mineurs maltraités et participe à la protection de ceux-ci.

## Nos valeurs et nos missions

Notre mission, en lien avec le cadre réfléchi en équipe est d'apporter à chacun des jeunes accueillis, protection, sécurité, hygiène de vie et bien-être par des actions éducatives quotidiennes favorisant leur développement physique, psychique et affectif. Nous mettons donc tout en œuvre pour garantir la sécurité morale, favoriser une intégration sociale, scolaire et professionnelle et travailler sur leur autonomisation.

Notre travail reste empreint d'une volonté de prévenir la dégradation des relations familiales et viser le retour en famille, en partenariat avec les services de l'Espace Famille, en prônant les trois principales valeurs mises en avant par l'équipe qui sont le respect, la valorisation et la responsabilisation.

## Le cadre juridique

L'établissement est autorisé à prendre en charge, y compris au titre de la prévention, des mineurs ou des majeurs de moins de vingt et un ans dont les conditions d'existence risques de mettre en danger leur santé, leur sécurité, leur moralité ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social (Article L.312.1 du CASF).

La décision de placement peut être prise par le juge des enfants dans le cadre d'une assistance éducative. Le placement de l'enfant peut également être administratif, exercé par le conseil départemental, à la demande des bénéficiaires.

Les principaux textes législatifs qui déterminent notre intervention sont :

La convention internationale des droits de l'enfant.

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

La loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant (11 décrets)

La loi du 8 juillet 2021 loi améliorant la situation des enfants placés à l'ASE

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants

## L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF, PEDAGOGIQUE ET THERAPEUTIQUE

### Les caractéristiques des jeunes filles accueillies

Nous accueillons 12 jeunes filles âgées de 10 à 16 ans. Les raisons de placement sont multiples : dysfonctionnements familiaux (carences éducatives et affectives, conflits parentaux, troubles psychique ou situation de handicap...), situation abandonnée, maltraitances physiques, maltraitances sexuelles.

Ces filles se sont construites avec une histoire de vie douloureuse, source de manque et de traumatisme qui a pesé sur leur construction psychologique. Les maltraitances, négligences, carences entraînent chez elles des souffrances qui se manifestent par des difficultés sociales, scolaires, psychologiques voire physique. Elles adoptent des comportements instables, malaise gestuel, attitudes de repli, d'agressivité ou se mettent en danger. Souvent dévalorisées, en perte d'estime de soi, elles ont souvent une image négative d'elles-mêmes.

Nous accueillons aujourd'hui un certain nombre de jeunes pour lesquels, au regard de leurs troubles une ouverture de droits auprès de la MDPH est nécessaire. D'autre part, nous constatons depuis quelques années, l'accueil d'enfant présentant des troubles psychologiques importants nécessitant un travail de coordination avec des établissements sanitaires (lors d'hospitalisations) et une médication.

## Dynamique de groupe et vie de l'internat

Les actions menées auprès des enfants visent toutes au retour possible du jeune au sein de sa famille. Elles relèvent d'une stratégie de co-éducation et s'inscrivent sur un axe de promotion de la santé, de la sécurité, du bien-être, du développement physique, intellectuel, moral et affectif de l'enfant ou du jeune, de sa participation à la vie sociale et culturelle, visant l'accès à l'autonomie et aux responsabilités civiques.

Au quotidien, les enfants sont pris en charge par l'équipe éducative lors de leur présence dans l'établissement et au-delà. Nous pouvons schématiser une journée type des jeunes accueillis comme suit :

### Les ateliers éducatifs

Les ateliers ont notamment pour objectif de permettre aux enfants d'avoir des espaces où ils seront amenés à faire l'expérience de leur réussite et de l'effort récompensé. C'est également un support important pour favoriser et développer les relations entre pairs mais aussi avec l'éducateur présent, de mettre en place des relations privilégiées. Ainsi, chaque éducateur met en place un atelier éducatif.

Cette année, l'équipe éducative propose.

## La scolarité

Depuis quelques années, nous constatons que la plupart des jeunes accueillis, envahis par leur situation, ne portent que très peu d'intérêt à leur scolarité. Aspect mis de côté de la part des parents depuis de nombreuses années. Dès lors, lorsqu'ils intègrent ou réintègrent le système scolaire, les jeunes se retrouvent dans l'incapacité de se conformer au cadre, que ce soit au niveau des apprentissages ou du respect des règles de fonctionnement. Ainsi, afin d'accompagner les jeunes au mieux dans leur scolarité, nous avons donc mis en place des temps d'étude et de soutien scolaire tous les jours, effectué par des enseignants employés par la Maison d'Enfants. Il intervient au sein des écoles primaires afin d'apporter un accompagnement individuel auprès des enfants présentant des lacunes et des troubles de l'apprentissage. L'intervention de l'instituteur spécialisé de la Maison d'enfants auprès des jeunes scolarisés en primaire ou au collège SEGPA évite bien souvent des déscolarisations.

Cela permet également un réel lien entre l'institution scolaire et l'établissement, liens différents de celui entretenu par les éducateurs.

De plus, les temps individuels dont bénéficient ces jeunes durant leur scolarité leur permettent de reprendre confiance en eux, de rattraper certains retards dans les apprentissages et de ne pas décrocher et baisser les bras.

L'étude surveillée le soir, permet une continuité dans l'aide scolaire nécessaire.

Les enfants présentant de plus en plus de troubles psychiatriques, la mobilisation auprès de l'éducation nationale gagne en densité afin d'éviter les déscolarisations.

En parallèle, pour travailler le partenariat avec les établissements scolaires, nous rencontrons tout au long de l'année l'équipe pédagogique. Des entretiens réguliers sont mis en place afin de faire le point sur la situation des jeunes dans le cadre du secret partagé. L'objectif est de permettre aux professeurs de mieux appréhender et comprendre les difficultés rencontrées.

## Accompagnement psychologique et thérapeutique

La psychologue est un soutien pour l'équipe des professionnels, étayant le travail éducatif avec son éclairage clinique, lors des réunions d'équipe autour des jeunes, de synthèses ou d'entretiens plus informels. C'est un soutien indispensable. Elle apporte à l'équipe éducative et au chef de service une aide à la prise à distance émotionnelle face aux jeunes.

Elle est garante du soutien psychologique auprès des jeunes. Elle les rencontre lors d'entretiens ou de temps informels proposant un temps de parole individualisé où l'enfant peut s'extraire du collectif. Elle rencontre régulièrement tous les enfants du groupe afin d'accueillir leur souffrance psychique et de

proposer un espace de soutien.

Elle élabore avec l'équipe les prémices d'un suivi psychologique qui se poursuivra à l'extérieur.

Elle est aussi le lien avec le secteur psychiatrique à l'extérieur : les psychothérapeutes libéraux, les services susceptibles d'accompagner un mineur selon la difficulté rencontrée (hôpital, CMP...)

Elle participe par ailleurs au processus d'évaluation et d'admissions des nouveaux arrivants.

D'autre part, elle propose en coanimation un atelier de sophrologie avec une intervenante extérieur.

Les éducateurs accompagnent les jeunes à leur séance individuelle ce qui permet à chaque jeune d'avoir un temps qui lui est consacré.

## Vie collective et citoyenneté

La vie en internat impose de fait l'apprentissage de la vie en collectivité, support de socialisation. La vie collective amène chaque personne à supporter certaines contraintes, les règles et la loi. Néanmoins, il s'agit également de faire exister la parole de chaque enfant, favoriser l'expression et leur participation en tant qu'individu ou en tant que représentant du groupe. Ainsi, le travail de l'équipe éducative consiste à apporter un cadre structurant et favoriser la participation de tous à la vie du groupe et à la vie de l'établissement.

Il existe différents supports utilisés au quotidien :

Le règlement intérieur

La réunion d'enfants (A lieu tous les lundis, sa fonction principale est la régulation de la vie collective sur le groupe et l'échange sur divers thèmes).

La commission d'animation

La commission des menus

Atelier groupe de réflexion et prévention (Deux projets sont en cours : Prévention de la Délinquance Juvénile avec la BPDJ et Sensibilisation à l'écologie et au respect de l'environnement avec le SMITOM).

Groupe de parole

## L'accompagnement vers l'autonomie

Notre accompagnement au quotidien vise à l'acquisition de l'autonomie dans tous les actes de la vie quotidienne. Par exemple la gestion de leurs linges : rangement, machine à laver. Le développement des relations extérieures est travaillé via des contrats de confiance (demande de sortie avec des amis sans éducateurs) qui ont pour objectif de concourir au maintien d'une socialisation hors de l'établissement.

## Au sein de notre établissement, il existe de multiples espaces de communication auxquels les jeunes ont accès

La commission des menus : Elle est composée, d'un chef de service, d'un éducateur et d'un jeune de chaque internat, du chef cuisinier, de la diététicienne (sur sollicitation) et la directrice. Elle se réunit tous les deux à trois mois pour échanger autour de la restauration de l'établissement. Ses objectifs sont : recevoir et transmettre les avis, obtenir les explications, les justifications, et les appréciations, afin d'étudier et donner un avis sur les propositions. Elle permet de s'assurer de l'équilibre diététique des repas.

• Le comité d'animation : Il a la charge de la coordination et de l'organisation d'évènements institutionnels, culturels, festifs, sportifs et musicaux au sein de la maison d'enfant de Luzancy. Les objectifs sont de structurer et de pérenniser des moments conviviaux et éducatifs visant à valoriser les jeunes en leur permettant de travailler sur leur image, leur implication. Nous favorisons ainsi leur bien être sur la collectivité en leur proposant des temps différents de ceux du quotidien sur le groupe.

- La réunion d'enfant : Elle se déroule la veille de la réunion éducative, le lundi soir et rassemble l'ensemble des jeunes du groupe des filles. Elle est animée par les deux éducateurs présents lors de cette soirée. Elle a pour mission de donner un espace de parole privilégié et de permettre aux jeunes de se sentir entendus et acteurs de leur vie sur l'internat. Différents sujets peuvent être abordés à la demande des jeunes ou des éducateurs comme la sexualité, la maladie, la prévention des risques...les éducateurs se saisissent également de ce temps pour discuter des règles, les affiner, réguler les conflits et les prévenir.

## **MOYEN ET SUPPORT, L'EQUIPE ET SON FONCTIONNEMENT**

### **Composition de l'équipe**

Le travail en équipe au sein de la MECS de Luzancy est pluridisciplinaire. Il permet d'articuler et de coordonner au travers de différentes instances nos actions. Cela participe à la mise en place d'un accueil et d'un accompagnement cohérent et de qualité pour les jeunes filles accueillies. Il s'agit d'enrichir l'accompagnement éducatif et la connaissance de l'enfant en prenant en compte les différents regards. L'équipe éducative est composée de 9 éducateurs. L'emploi du temps est fixe sur une rotation de 9 semaines réalisée avant chaque rentrée scolaire. Ce choix organisationnel permet d'apporter des repères stables et sécurisants aux jeunes filles accueillies.

### **La référence éducative**

L'éducateur référent est la personne chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet individuel et familial de l'enfant. Dans le but de donner du sens au projet des jeunes nous avons instauré le système de référence multiple. Il s'agit de mieux coordonner nos actions et de maintenir une cohérence auprès des familles et des partenaires extérieurs. Deux éducateurs assurent ce travail, ils sont donc les interlocuteurs privilégiés de l'ensemble des partenaires gravitant autour de l'enfant et garants des projets individuels. Ils assurent une fonction de « fils conducteur » qui garantit la continuité, la cohérence du projet personnalisé de chaque jeune. Parallèlement, pour chaque enfant, un deuxième référent est nommé. Ce binôme permet un travail de complémentarité dans la mise en œuvre.

L'éducateur référent est le responsable de la continuité du projet du jeune sous l'égide de la cheffe de service qui est garante du projet.

### **Les outils de l'accompagnement**

Le contrat de séjour

Le DIPC

Le livret d'accueil

La charte des droits et libertés

Le règlement de fonctionnement

Le projet d'établissement ou de service

### **Les outils de communication ou les modalités de fonctionnement de l'équipe ou les espaces de paroles et de formation**

La réunion d'équipe (A lieu tous les mardis de 9h à 13h sauf pendant les périodes de vacances).

La réunion de supervision (7 dans l'année).

La réunion institutionnelle (3 dans l'année).

Les groupes de parole/supervisions :

Il s'agit de soutenir l'équipe dans ses pratiques éducatives autour des enjeux relationnels et personnels induits d'une part par la prise en charge des jeunes par les individualités de chaque agents et d'autre part le transfert de l'histoire de chaque enfants (schéma familial, abandon...). C'est un espace ressource qui permet une distanciation face aux questions posées ou aux difficultés rencontrées.

Les réunions d'équipe :

Lors de nos réunions d'équipe (3h à 4 h) constituées de la cheffe de service, des éducateurs, et de la psychologue, sont abordés les projets des jeunes à partir d'observations éducatives, quotidiennes, scolaires, cliniques. Il arrive que les difficultés naissent du quotidien, il s'agit alors de réfléchir ensemble à trouver des réajustements éducatifs ou des attitudes à adopter.

Cette réunion se découpe en différentes parties avec l'intervention de différents professionnels et service :

Un temps santé avec la présence de l'infirmière

Un temps d'échange sur une situation ou un partenaire extérieur peut être invité

Un temps organisationnel

Ponctuellement le service de l'espace famille y participe

Les Formations :

Formations individuelles

Formations en intra

L'équipe dispose également de différents outils de communication écrite :

Le cahier de liaison

L'agenda

Le classeur des enfants

Un casier à l'accueil

Le cahier de réunion d'enfants

Un ordinateur avec une adresse mail individuelle et groupale.

## Le travail avec les différents services

Le placement familial :

Collaboration autour des relais et des passages d'un dispositif à l'autre.

Le Service d'Accueil des Adolescents et Jeunes Majeurs :

La structure, située à La Ferté sous Jouarre, accueille 10 jeunes de 15 à 18 ans. Il peut être envisagé d'y conclure des contrats jeunes majeurs. Cette structure est considérée comme un prolongement du groupe « internat ».

Il s'agit d'y travailler l'autonomie, l'indépendance et la socialisation.

L'espace familles (service AEF et service VM) :

Ce service assure la médiation des temps de rencontre entre les jeunes et leur famille ainsi qu'un accompagnement de fratries.

## Le suivi médical et paramédical

Le partenariat est un élément essentiel de notre prise en charge. Il s'agit de mettre en place une stratégie d'ouverture pour pallier les limites de notre intervention au sein de l'établissement en s'appuyant sur les ressources du territoire :

Etablissements scolaires / IME

CMP

Service de gendarmerie

Psychomotricien, orthophoniste

Médiation animale / équithérapie

Psychologue libérale

## LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Les actions menées auprès des familles ont toutes pour objectif, au terme du travail proposé, de rendre possible le plein exercice de leur responsabilité. La prise en compte des parents, titulaires de l'autorité parentale, est indissociable de l'accompagnement de l'enfant. Inscrite juridiquement, le travail avec les familles est une prérogative du travail des professionnels. Les familles doivent être sollicitées dans tous les aspects de la vie de leur enfant. La mission de suppléance parentale de la structure doit s'adapter à chaque situation en s'appuyant sur les compétences et ressources mobilisables des parents, tout en prenant en compte leurs difficultés et limites. Il convient de ne pas empiéter sur les compétences parentales qui ne posent pas de difficulté.

L'admission est la première étape du travail avec les familles. Dans ce cadre, notre mission est de recueillir leur adhésion à l'accueil de leur enfant au sein de l'établissement. Lors de la première rencontre, un projet est construit avec l'enfant, ses parents et les travailleurs sociaux entourant le jeune. Le livret d'accueil de l'établissement est mis à leur disposition pour connaître l'ensemble des services proposés par l'institution.

### Projet individualisé de l'enfant (contrat de séjour + DIPC)

Le DIPC représente le vecteur du travail avec les familles, réalisé après le PPE c'est un outil de référence. Il est élaboré en collaboration avec l'enfant, sa famille, le référent internat, la psychologue et la cheffe de service. Il permet de définir les objectifs et la nature de la prise en charge de l'enfant, ainsi que le travail engagé avec les parents. Il sera examiné et réajusté tous les ans. Lors du contrat de séjour, il s'agit de déterminer le "qui fait quoi" dans le quotidien de l'enfant.

Le suivi de la scolarité par exemple. C'est un moyen pour les parents d'exercer leurs compétences parentales. De manière générale se sont les éducateurs qui sont à l'initiative des rendez-vous tout en prenant en compte les disponibilités des parents.

Ainsi chaque trimestre, un point sur la scolarité est réalisé en présence du professeur principal, des parents et de l'éducateur référent. Néanmoins, les parents ont la possibilité de gérer seuls ces rendez-vous.

### L'accompagnement des parents dans l'exercice de leur fonction parentale

La dynamique familiale reste au cœur des raisons du placement. La préparation des audiences, des synthèses et le renouvellement de placement doit être travaillé avec les familles, les services extérieurs et la Maison d'Enfants.

Il est important d'instaurer un climat de confiance avec les familles afin de faciliter notre collaboration. Ce travail a pour objectif de leur faire prendre conscience que l'on travaille ensemble pour le bien-être de leur enfant. Il est nécessaire pour se faire d'avoir des liens téléphoniques hebdomadaires mais des rencontres

physiques régulières pour faire le point et instaurer ce climat de confiance.

L'intervention de l'espace famille est complémentaire au travail d'accompagnement à la parentalité mené par les éducateurs d'internat. Nous pouvons citer quelques objectifs visés :

- Service tiers, qui opère sur les points forts sans se limiter à la prise de conscience des difficultés. L'objectif est de rassurer, valoriser, travailler les ressources parentales.

Accompagner les parents à occuper une place de décideur, pleinement responsables légaux de leur enfant.

Aide à restaurer les places de chacun dans le système familial pour chaque situation.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi Dimanche
Réunion jeunes		Piscine Jardin Multiport		Prévention sexualité	Cuisine Jeux de société